



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 31 - OCTOBRE 2012

SOMMAIRE

65 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Arrêté N °2012286-0005 - Arrêté du 12 octobre 2012 modifiant l'arrêté n °
2011-076-05 portant composition de la commission de surendettement des
particuliers

..... 1



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2012286-0005

**signé par Secrétaire Général
le 12 Octobre 2012**

**65 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
(DDCSPP)**

Arrêté du 12 octobre 2012 modifiant l'arrêté n ° 2011-076-05 portant composition de la commission de surendettement des particuliers



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

**ARRETE N° 2012 -
modifiant l'arrêté n°2011-076-05 portant
composition
de la commission de surendettement
des particuliers**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de la Consommation ;

Vu la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation;

Vu le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers;

Vu l'arrêté n°2011-076-05 portant composition de la commission de surendettement des particuliers des Hautes-Pyrénées,

Vu l'arrêté n°2011-132-07 modifiant l'arrêté n°2011-076-05 portant composition de la commission de surendettement des particuliers des Hautes-Pyrénées,

Vu l'arrêté n°2011-318-01 portant composition de la commission de surendettement des particuliers des Hautes-Pyrénées,

Sur proposition de M. le Directeur départemental par intérim, de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes-Pyrénées ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : l'arrêté n°2011-076-05 portant composition de la commission de surendettement des particuliers des Hautes-Pyrénées est modifiée comme suit en son article 1er :

« 1) Membres de droit :

M. le Préfet des Hautes-Pyrénées, président, ou son délégué, M. Thierry Borghese, directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées,

Mme Dominique Mauresmo, vice-président, directrice départementale par intérim des finances publiques des Hautes-Pyrénées, ou son délégué, M. Romain Pommier chargé de la gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées,

.. / ..

M. Gilles Morin, directeur de la Banque de France, secrétaire, ou son représentant, M. Michel HUM, directeur adjoint. »

ARTICLE 2 - Copie de cet arrêté sera adressée aux membres de la commission.

ARTICLE 3 - La Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et Monsieur le directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

TARBES, le **12 OCT 2012**

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale



Marie-Paule DEMIGUEL